

Responsable et coupable !

La direction largement impliquée dans la dégradation de la sûreté à la SNCF

- Les contrôleurs/ses sont victimes d'agressions de plus en plus violentes.
- Les agents de conduite ne sont pas épargnés, notamment en Ile De France sur matériel EAS (Equipement des trains à Agent Seul).
- Les agents des gares subissent au quotidien des actes d'incivilité ou des violences de la part d'usagers excédés par des retards et suppressions de trains ou par de longs délais d'attente aux guichets.
- Le manque de moyens met les agents de la SUGE en danger.

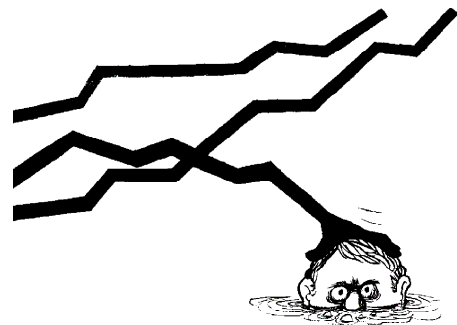
Les cheminots et cheminotes sont largement touchés par les agressions et la direction a une large part de responsabilité dans cette situation.

La direction est responsable de l'augmentation des agressions !

La progression des agressions est la conséquence directe des choix d'entreprise de nos dirigeants.

En désertifiant les gares par la suppression de personnel, en n'assurant pas l'équipement des trains prévu et budgété en contrôleurs, en réduisant l'amplitude horaire et géographique d'intervention de la SUGE, en essayant de développer des régimes d'Equipement des trains à Agent Seul (EAS), en mettant en place des politiques tarifaires et de régularisation totalement inadaptées aux réalités du terrain, la direction crée clairement les conditions d'une augmentation des agressions.

Et que dire face à l'attitude de la Caisse de Prévoyance qui, de plus en plus régulièrement, refuse de reconnaître en accident du travail des cheminotes et cheminots agressés dans le cadre de leur travail. On touche le fond !



Des CHSCT pas entendus !

Face aux agressions qui se multiplient, les CHSCT se sont saisis de ce problème et délivrent régulièrement des préconisations afin d'améliorer la sûreté et de lutter contre les agressions. Mais, les directions locales ne les prennent bien souvent pas en compte. Il est clair que la sûreté ne fait pas partie des priorités de la direction. Seule la réduction des coûts guide ses choix !

Tôt ou tard, la direction devra rendre des comptes...

Le code du travail stipule que l'employeur a l'obligation de protéger la santé physique et psychologique de ses salariés. En ce sens, l'employeur est soumis à une obligation de résultat. Le moins que l'on puisse dire est que la direction SNCF manque à ses obligations. Un agent agressé qui déposerait plainte contre son directeur d'établissement aboutirait probablement à la condamnation pénale de ce dernier.

Les fédérations syndicales claquent la porte du comité national sûreté !

Le 8 juillet, la direction convoquait les quatre fédérations « représentatives » pour un comité national sûreté dont l'objectif est de dresser le bilan des agressions au plan national et de décider des mesures à mettre en œuvre pour améliorer la sûreté.

Suite aux déclarations préalables des fédérations et devant l'absence de réponse de la direction nationale, les fédérations SUD-Rail, CFDT, CGT, UNSA ont réclamé que la direction revoie sa copie, puis ont quitté la séance en demandant son ajournement, en guise de protestation.

Face aux agressions qui s'intensifient, il est inacceptable que la direction reste les bras croisés.

Pire, elle continue de réduire les effectifs et abandonne donc un peu plus le terrain.

SUD-Rail fait des propositions... et réclame des engagements immédiats de la direction !

SUD-Rail réclame :

- ☞ le redéploiement de personnel cheminot dans toutes les gares, quelles que soient leur taille et leur situation géographique.
- ☞ L'accompagnement des trains répertoriés sensibles par les CHSCT par 2 contrôleurs.
- ☞ l'abandon de toute exploitation en régime EAS (Equipement à Agent Seul).
- ☞ La démultiplication des antennes SUGE avec cohérence sur l'ensemble des lignes ferroviaires.



St Denis, le 18 juillet 2010